



Conseil Municipal
Séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 février, à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

PRESENTS : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Stéphanie STEINMETZ, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie DUCOURTIOUX, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

Absente : Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ,

Secrétaire de séance : Monsieur Corentin SOLEILHAC

Présentation du bilan de la BTA PAR LE Lieutenant Emmanuel LEBLANC.

§1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

§2 – Délibérations

D1 – Vote du Compte Financier Unique – Commune

Le Maire ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Municipal, sur présentation du 1^{er} adjoint, doit se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de la commune :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 624 554.17 €
	Réalisé :	540 677.69 €
	Reste à réaliser	136 847.00€
Recettes	Prévu :	2 624 554.17 €
	Réalisé :	2 060 390.68 €
	Reste à réaliser :	178 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 097 367.10 €
	Réalisé :	2 892 376.10 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	3 097 367.10 €
	Réalisé :	3 093 210.15 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 519 712.99 €
Fonctionnement :	200 834.05 €
Résultat global :	1 720 547.04 €

Après délibération, le conseil a adopté le CFU

Adopté à l'unanimité

D2- Vote du Compte Financier Unique - Camping.

Le Maire ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Municipal, sur présentation du 1^{er} adjoint, doit se prononcer sur le Compte Financier unique de l'exercice 2023 du budget camping :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	32 381.40 €
	Réalisé :	22 673.11 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	32 281.40 €
	Réalisé :	22 400.98 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	- 272.13 €
Résultat global :	- 272.13 €

Après délibération, le conseil a adopté le CFU

Adopté à l'unanimité

D3- Vote du Compte Financier Unique - Parc de la Bélardière**Investissement**

Dépenses	Prévu :	2 835 809.74 €
	Réalisé :	2 419 264.87 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	2 835 809.74 €
	Réalisé :	1 277 235.61 €
	Reste à réaliser :	€

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 424 607.31 €
	Réalisé :	1 281 329.61 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	1 424 607.31 €
	Réalisé :	1 001 360.20 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 1 142 029.26 €
Fonctionnement :	- 279 969.41 €
Résultat global :	- 1 421 998.67 €

Après délibération, le conseil a adopté le CFU

Adopté à l'unanimité

D4- Affectation des résultats : Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel François, Maire, après avoir approuvé le compte Financier Unique de l'exercice 2023 doit se prononcer sur l'affectation du résultat suivant :

En raison d'une erreur dans les reports constatée en 2021, le report à nouveau est de 152 359.74 et non 152.359.94 comme noté dans le BP 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de :	200 834.05 €
- un report à nouveau de :	152 359.74 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de	353 193.79 €

- un résultat d'investissement de :	1 519 712.99 €
- un solde des restes à réaliser de :	41 153.00 €
- un excédent reporté de :	88 730.84 €
Soit un excédent de financement de :	1 649 596.83 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	1 608 443.83 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	200 000.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	153 193.79 €

Après délibération, le conseil a procédé à l'affectation des résultats 2023

Adopté à l'unanimité

D5 – Affectation des résultats : Budget Camping

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel François, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2023 doit se prononcer sur l'affectation du résultat suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de :	- 272.13 €
- un report à nouveau de :	281.40 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	9.27 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0.00 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	9.27 €

Après délibération, le conseil a procédé à l'affectation des résultats 2023

Adopté à l'unanimité

D6- Affectation des résultats : Budget Parc de la Bélardière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel François, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2023 devra se prononcer sur l'affectation du résultat suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un résultat de fonctionnement de :	- 279 969.41 €
- un report à nouveau de :	6 702.44 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	- 273 266.97 €

- un résultat d'investissement de :	- 1 142 029.26 €
- un solde des restes à réaliser de :	0.0 €
- un excédent reporté de :	140 669.26 €
Soit un déficit de financement de :	1 001 360.00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 1 001 360.00 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	- 273 266.97 €

Après délibération, le conseil a procédé à l'affectation des résultats 2023

Adopté à l'unanimité

D 7 – Bilan des indemnités des élus : Année 2023

Comme le prévoient les textes, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil des indemnités brutes annuelles perçues par les élus au titre de l'année 2023.

Fonction	Nom	Montant annuel de l'indemnité brute	Formation	Frais de déplacement
Maire	Michel FRANÇOIS	18 766.62		
Adjoint.e.s	Pierre BRÉMOND	7 757.76	385.00	52.80
	Sophie SEGUIN	7 757.76		
	Alain GALLOU-REMAUDIÈRE	7 757.76		
	Stéphanie STEINMETZ	7 757.76		

Conseiller.es déléguée.s	Françoise DEBIN	1 377.30		
	Marie-Josèphe DELECROIX	1 377.30		
	Sandra FUTO	1 377.30		
	David GAUTIER	1 377.30		
	Jean-François GERMON	1 377.30		
	Jean-Claude RICHARD	1 377.30		
	Christine ROYER	1 377.30		
	Ludovic SAINCOURT	1 377.30		
	Corentin SOLEILHAC	1 377.30		
	Maryline SOLEILHAC	1 377.30		

Le conseil prend acte de cette présentation

D 8 – Convention de mise à disposition de la Halte Jacquaire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la mise à disposition auprès du foyer d'Education Populaire et Sportive de la Halte jacquaire du 15 mars au 31 octobre 2024.

Après délibération, le conseil accepte les termes de la convention et autorise M le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

D 9- Convention avec la Société d'Équipement du Poitou : Etude Ecoquartier

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de proposition d'accompagnement pour la création d'un écoquartier proposé par la SEP, accompagnée de l'Agence Blanchard Tétaud Blanchet de La Rochelle, architecte urbaniste et paysagiste.

Le coût de la prestation s'élève à 20 900 € HT.

La SEP sera le mandataire de l'opération.

Après délibération, le conseil valide les termes du partenariat et autorise M le Maire à signer tous les documents en lien avec cette opération.

Adopté à l'unanimité

D 10 – Convention avec le CPA de Lathus

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec le CPA de Lathus afin de permettre aux jeunes disséens de 6 à 17 ans de bénéficier du tarif « Partenaires du Département de la Vienne » pour les réservations de séjours auprès de cet organisme

Le conseil autorise le Maire à signer cette convention

Adopté à l'unanimité

D 11- Convention CRPC

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de convention de partenariat entre le CRPC (Centre Régional de Promotion du cinéma), le Foyer d'Education populaire et Sportive et la commune de Dissay pour la promotion du cinéma. La participation financière s'élève à 50€ par séance.

Après délibération, le conseil accepte les termes de la convention, décide que le nombre des séances sera d'une par mois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

D 12- Subvention Twirling exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 300€ au club de twirling pour l'organisation de la manifestation du week-end du 17 et 18 février 2024.

Après délibération, le conseil décide de verser la somme 300€ à l'association de Twirling.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

§3 – Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des questions diverses reçues dans les 48 heures qui précèdent la réunion de conseil.

- Monsieur David GAUTIER demande qu'en cas de coupure d'électricité une information soit relayée sur le site Internet et l'application Illiwap.

Monsieur le Maire répond qu'en cas de coupure programmée, ENEDIS adresse, généralement, un courrier aux riverains impactés par celle-ci et la mairie relais sur ses supports d'informations. Pour les autres types de coupure, notamment en cas de panne, la mairie n'est pas forcément informée. Les administrés peuvent toujours contacter ENEDIS qui pourra fournir une réponse immédiate ce qui ne sera pas, toujours, le cas des services de la mairie. Lors de la dernière panne, l'installation téléphonique de la mairie avait également été impactée ce qui rendait tout contact impossible. Toutefois, plusieurs élus ont la possibilité de mettre l'information en ligne sur l'application Illiwap et il sera apporté une vigilance particulière sur ce point à l'avenir.

- Monsieur Jean-Claude RICHARD demande que les vitres du fond de l'abri bus de Longève soient remises en place ou bien que des panneaux « nid d'abeille » soient installées.

Monsieur le Maire répond qu'une réponse a déjà été apportée en décembre à cette même question, à savoir que ce remplacement sera inscrit des réunions de préparation budgétaires.

- Cycle d'animations pour comprendre la gestion des déchets et réduire sa production

Maryline SOLEILHAC présente ce nouveau projet : la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projet lancé par Grand Poitiers et accueillera 4 animations gratuite au cours de l'année : Comprendre les déchets – les 3 R – Compostage et végétaux (11/04/2024) et une exposition.

- Défi Eau

Alain GALLOU-REMAUDIERE présente cette action organisée à l'initiative du CPIE sur les communes de Chasseneuil, Saint Georges et Dissay: Recherche de 5 à 6 foyers personnes par commune qui souhaitent réduire leur consommation d'eau. Des ateliers et des visites-découvertes seront proposées.

La séance est levée à 22 h

